

## FICHE TECHNIQUE

## PASTILLES CHLORÉES

### Référence 2530



- **Pastilles effervescentes libérant une solution de chlore actif.**
- Dosage précis, un stockage réduit, une sûreté d'utilisation, une utilisation aisée et une distribution rationnelle et une conservation dans l'emballage.
- **Normes EN 1276, EN 1650 et EN 13697.**
- **Utilisation en sanitaires :** désinfection de cuvette, chasse d'eau, lavabo et baignoire.
- **Utilisation en cuisine :** désinfection de poubelles, réfrigérateurs, éviers et ustensiles.
- **Utilisation toutes surfaces :** nettoyer la surface avant la désinfection, pour les surfaces en contact avec les aliments, rincer après le temps de contact.
- **Autre usage :** utilisation en blanchiment du linge (consulter les étiquettes des textiles au préalable et bien suivre les recommandations).

### Caractéristiques

<b>Aspect</b>	Pastilles de 3,33 gr environ
<b>pH</b>	Jaune – vert clair
<b>Stockage</b>	> 11,75
<b>Matière active par kg</b>	9,6% (valeur garantie départ usine)
<b>Matière active par pastilles</b>	1,11 – 1,15
<b>Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004)</b>	3 à 5

- **Utilisation en réserve d'eau en élevage :**
  - Les risques bactériologiques les plus importants sont souvent dans les zones où l'eau stagne à l'air libre, soumise à des variations de températures comme les bacs à eau ouverts, les tonnes à eau, les abreuvoirs où il est nécessaire d'avoir un produit de potabilisation à pouvoir rémanent.
  - Risques de manipulation réduits, facilité de dosage, conservation plus longue qu'un extrait de javel liquide, les pastilles sont la solution la plus adéquate pour une utilisation en élevage. La pastille chlorée n'est pas décomposée à la chaleur et filtre les rayons ultraviolets.
- Chaque pastille libère 1,52 gr de chlore actif soit 152 ppm de chlore dans 10 litres d'eau.
- 2 pastilles donnent une solution à 0,1 degré chlorométrique dans 10 litres d'eau.

Utilisation	Dosage	Temps de contact
Cuvette des WC	1 pastille*	15 min
Réservoir des WC	1 pastille pour action bactéricide 4 pastilles pour action fongicide	30 min (réservoir de 10L)
Baignoire et lavabo	1 pastille pour 10L 4 pastilles pour action fongicide	30 min
Poubelle	1 pastille pour 2L*	30 min
Eviers et ustensiles	1 pastille pour 2L*	30 min
Réfrigérateur	1 pastille pour 2L*	30 min
Sols et murs	2 pastilles pour 10L (action bactéricide) 4 pastilles pour 10L (action fongicide)	5 min 15 min

(\* ) Action bactéricide et fongicide en condition de saleté.

Ne pas dépasser 2 pastilles par semaine pour les fosses septiques.

Nettoyer la surface avant la désinfection, pour les surfaces en contact avec les aliments, rincer après le temps de contact.

Diluer la ou les pastilles chlorées dans l'eau pour réaliser la solution désinfectante.

Toujours bien rincer à l'eau potable le récipient ayant servi à la préparation de la solution.

Utilisation en élevage : Une pastille permet de traiter des réserves d'eau plus ou moins importantes, 6 pastilles traitent de 1 à 3 m<sup>3</sup>, soit 1 à 2 pastilles pour 400 litres d'eau.

Bactéricide	EN 1276	Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Listeria monocytogenes, Salmonella enterica	5 min, 20°C	2 pastilles pour 10 litres d'eau
	EN 13697	Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Listeria monocytogenes, Salmonella enterica	5 min, 20°C 30 min, 20°C	2 pastilles pour 10 litres d'eau 1 pastille pour 10 litres d'eau
Fongicide	EN 1650	Candida albicans, Aspergillus niger	15 min, 20°C	5 pastilles pour 10 litres d'eau
	EN 13697	Candida albicans, Aspergillus niger	15 min, 20°C	4 pastilles pour 10 litres d'eau

## Conditionnement



environ 150 pastilles / boîte



12 pièces / carton